

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT R.R.1562.053

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

R.R.1562.053 soit le Règlement modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer une nouvelle zone P3-762 à même la zone R27-753 afin de permettre un parc local sur le terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Villeneuve et du boul. Langelier

Ce règlement est entré en vigueur le 15 novembre 2019, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 19 novembre 2019

La secrétaire d'arrondissement,


Marie Marthe Papineau, avocate